

# ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR LA DEFENSE CONTRE LA MER DANS LES COMMUNES DE BREHAL ET COUDEVILLE SUR MER

## ASSEMBLEE GENERALE 2015

L'assemblée générale 2015, régulièrement convoquée, s'est tenue le 14.08.2015 à 14h, salle municipale de St Martin de Bréhal. La liste des propriétaires déposée sur le bureau de l'Assemblée s'établit à 1157 propriétaires, représentant 4257 voix. Le pointage s'effectue à l'entrée de la salle, chaque propriétaire remettant son bulletin de présence sur lequel est noté son nombre de voix et les mandats dont il lui est donné reçu. Il lui est remis 1 bulletin pour l'élection des syndics sortants.

Après décompte, le nombre des propriétaires présents est de **99, représentant 635 voix.**

**Le quorum n'étant pas atteint, le président indique que, conformément aux statuts et ainsi que cela était précisé sur les convocations transmises en juillet, une seconde assemblée générale débutera à 14h30.**

Après un nouveau décompte intégrant quelques retardataires, le nombre des propriétaires présents est de **104, représentant 659 voix.**

*Durant la suspension de l'AG en attente de quorum pour la seconde assemblée, une projection de photos sur l'histoire de St Martin est proposée par M.Menand.*

Sur proposition du Président et faute d'autres volontaires, M.Illand est élu secrétaire de séance. M.Lepetit remercie de leur présence les Maires de Bréhal (M.Caens, Maire Adjoint, remplace M.Lécureuil, indisponible) et de Coudeville, M.Fleurriel, Trésorier Public de Bréhal ainsi que tous les propriétaires. Il rappelle

### L'ORDRE DU JOUR TRANSMIS AUX ADHERENTS

- 1-Rapport moral 2014-2015.
- 2-Elections
- 3- Rapport financier 2014
- 4-Budget 2015
- 5 a et b -Taxe 2016 et indemnités 2016
- 6- Questions diverses

#### **1- RAPPORT MORAL 2014/2015:**

Le Président, F.Lepetit, donne lecture du rapport moral.

Mesdames et Messieurs, Bonjour à tous

Je déclare ouverte l'assemblée générale 2015 et je remercie de leur présence M.Caens et Bazire qui représenteront respectivement les communes de Bréhal et Coudeville ainsi que M.Fleurriel, Comptable Public de Bréhal. J'en profite pour excuser M.Lecureuil, Maire de Bréhal, qui ne pourra être parmi nous.

Pendant cette année 2014/2015, le bureau s'est réuni une première fois pour l'élection du Président et du Président adjoint ainsi que l'adoption définitive des taxes 2016. M.Illand et moi-même avons été reconduit dans nos fonctions.

Ce jour là, les membres du bureau ont visité ensemble la totalité de l'ouvrage pour faire le constat d'éventuels problèmes. Rien de significatif n'a été relevé si ce n'est quelques légers affaissements en deux endroits qui nous ont poussé à faire intervenir la ROL qui a comblé les trous le 17 octobre 2014.

C'est le 12 Décembre qu'il a été décidé l'embauche d'une secrétaire à temps partiel afin de seconder et même éventuellement remplacer M.Illand dans les tâches administratives qu'il assure depuis longtemps avec compétence. Il s'agit de Mme Simon Flavie qui a commencé à travailler avec A.Illand à la fabrication du rôle des taxes 2016. J'en profite pour remercier M.Illand du travail qu'il fournit pour le bon fonctionnement de notre ASA.

Le 17 Janvier, nous avons adopté le budget primitif et décidé de passer commande de blocs de granite qui sont stockés sur une parcelle appartenant à la commune de Bréhal. C'est une petite réserve qui sera rapidement disponible pour qui pourrait se créer lors d'une tempête (Il y en avait une d'annoncée pour le 20 Février).

Le 20 Février, M.Fleurriel nous a présenté le compte de gestion 2014 et nous avons adopté le compte administratif et le budget supplémentaire qui en résultait.

Le 12 Juin, le bureau a travaillé sur l'organisation de l'assemblée générale 2015 et sur les problèmes de nettoyage de l'enrochement que ne souhaitait plus faire l'entreprise habituelle qui avait donné son accord, certes avec réticence, mais qui a fini par se dédire à cause de l'utilisation de produits phytosanitaires. Il nous faudra pourtant procéder à ce nettoyage fortement préconisé par la DDTM. Le brûlage pourrait être une solution....

Une question est posée sur la méthode d'attribution des voix pour chaque propriétaire pour les votes en Assemblée Générale. M.Illand, Président Adjoint, explique que le nombre de voix est calculé en fonction de la taxe de chaque propriétaire mais que les montants retenus pour la répartition par tranche dans les statuts d'origine et le règlement intérieur datent de 1969 et ne correspondent plus aux réalités actuelles. Il précise que cette anomalie avait déjà été détectée par le bureau, mais que la correction ne pourra être effectuée qu'après une diffusion d'information et un vote lors de l'Assemblée Générale de 2016. Une autre question est posée sur la hauteur de sable sur Coudeville.

M.Illand indique que, selon le représentant de l'entreprise ROL, ce sable protégerait plutôt bien l'enrochement mais avec l'inconvénient de voir les vagues se fracasser contre les murs des riverains.

## **L'Assemblée Générale adopte le rapport moral à l'unanimité. RAPPORT MORAL 2014/2015:**

### **2 –ELECTIONS DES SYNDICS**

M.Lepetit rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder chaque année à l'élection de 2 syndics titulaires et 1 syndic suppléant.

Le Président présente l'ensemble des membres du bureau et en particulier Mme Lépicier et M.Hidrio qui se présentent pour un renouvellement de mandat tout comme M.Vassal malheureusement absent pour raison de santé. Après un appel à d'éventuelles autres candidatures et conformément aux statuts, le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat des élections est le suivant :

**TITULAIRES :** Mme Lépicier : 630 voix  
M.Vassal : 630 voix

**MME LEPICIER et Monsieur VASSAL sont déclarés élus.**

**SUPPLEANT :** M. HIDRIO : 630 voix

**Monsieur HIDRIO est déclaré élu.**

### **3- COMPTE ADMINISTRATIF 2014:**

M.Fleuriel, Comptable du Trésor Public, présente le Compte Administratif 2014.

A une question sur les possibilités de placement des fonds disponibles, il rappelle qu'il n'est pas possible de placer l'excédent de trésorerie et que les excédents sont systématiquement reportés dans le budget en prévision de travaux. Il précise le faible taux d'endettement de l'ASA qui arrive à la fin de ses remboursements en Mars 2018.

**Après lecture du rapport financier et réponses apportées aux questions des participants, l'Assemblée adopte le rapport financier 2014 à l'unanimité.**

M.Fleuriel profite de sa présence pour informer les propriétaires présents de la possibilité en 2016 de payer la taxe par prélèvement.

### **4-BUDGET 2015 :**

M.Illand, Président adjoint, présente le budget 2015 en rappelant qu'il résulte pour l'essentiel du vote de l'AG 2014 qui avait fixé le montant minimum des taxes à percevoir à 36 210 euros en recettes de fonctionnement, que les dépenses principales sont les postes des remboursements des intérêts en section de fonctionnement et du capital emprunté en section d'investissement.

Un participant demande le montant des travaux effectués en 2015 ainsi que celui de l'approvisionnement en blocs de rocher évoqués dans le rapport moral. Réponses lui sont apportées.

**Après lecture du budget 2015 et réponses apportées aux questions des participants, l'assemblée adopte le BUDGET 2015 à l'unanimité.**

### **5 a -TAXE 2016:**

A.Illand rappelle que l'assemblée générale 2008 avait adopté le principe d'un vote pour avis sur le budget et le taux d'augmentation des taxes de l'exercice suivant, le budget étant du ressort du syndicat. Comme tenu de cette décision, il propose une augmentation du volume des taxes 2016 à percevoir d'environ 2. %, supérieure à l'indice Insee, en expliquant la nécessité d'augmenter les fonds propres de l'Association, soit 36 935 euros HT et de porter le montant de la taxe minimum à 8.77 euros HT. Ces augmentations régulières et la possibilité d'emprunt doivent permettre à l'Association de faire financièrement face à une éventuelle dégradation importante de l'ouvrage.

**L'assemblée adopte à l'unanimité le principe de l'inscription en 2016 d'un montant minimum global de taxes à percevoir de 36 935 euros HT et fixe la taxe minimum à 8.77 euros HT.**

### **5b – INDEMNITES 2016**

A.Illand rappelle que l'assemblée générale doit statutairement se prononcer sur le montant des indemnités à répartir entre les membres du syndicat et propose une augmentation du montant des indemnités 2016 de 2 %. Un participant demande comment est répartie cette indemnité. Il lui est répondu qu'elle est partagée entre le Président et le Président Adjoint.

**Sur proposition du président, l'assemblée adopte à l'unanimité le montant des indemnités à répartir à 1037 euros dans le budget 2016.**

### **6 –QUESTIONS DIVERSES**

Après un rappel du président sur la nécessité de s'en tenir aux problèmes relevant de l'association, les participants posent des questions concernant la vitesse des vélos sur la promenade, l'éventualité d'un éclairage public, le

bitumage des trottoirs , Avenue de la Bellière.

Les Maires de Bréhal et Coudeville font appel à la responsabilité de chacun concernant la circulation vélo, une vitesse respectueuse des piétons devant être la règle.

M.Caens explique qu'il n'est pas question de poser de l'enrobé sur les trottoirs pour assurer un bon écoulement des eaux. L'éclairage ou le balisage sont à l'étude. La solution la plus économique et la plus sécurisante devra être trouvée en étroite collaboration avec l'ASA dont le président précise que la pose des gaines d'éclairage relève des responsables communaux.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les élus et les propriétaires présents pour leur participation aux débats et les invite à se rendre à la Cale Principale pour l'inauguration officielle de la Promenade Jean Sesboué.

Le secrétaire de séance,  
A.Illand